



AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Manon Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 410

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 8 septembre 2025, le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « Règlement numéro 410 abrogeant le règlement no 214 visant à interdire l'usage cosmétique des pesticides ».
2. **Que** le règlement numéro 410 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 410 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 11^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.

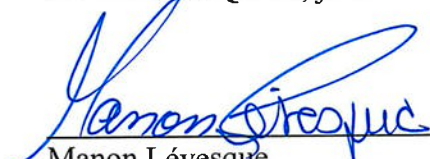

Manon Lévesque
Directrice générale adjointe
Et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 410

Je, soussignée, Manon Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 410** en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca entre 10 h et 16 h 30, le 11^e jour du mois de septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de septembre 2025.


Manon Lévesque
Directrice générale adjointe
Et greffière-trésorière adjointe